



METTEUR.SE EN SCÈNE ÉVÉNEMENTIEL

**Concepteur et Maître d'œuvre créatif
et artistique d'un événement.**



DESRIPTIF

Le metteur en scène est un créatif qui imagine et dirige le déroulement physique visible d'un événement. A partir d'un script ou d'un déroulé, il détermine comment celui-ci existera sur une scène ou un espace public, tant au niveau des intervenants que des contenus visuels ou sonores.

Selon le Code de la Propriété Intellectuelle et le Code du Travail, le metteur en scène est à la fois un auteur et un artiste. Il est considéré comme auteur pour la conception intellectuelle de sa mise en scène et comme artiste pour l'exécution matérielle de cette conception.

Au-delà de la notion réglementaire qui lui donne des droits et des devoirs, cette définition synthétise parfaitement son rôle, il conçoit et réalise.

Le metteur en scène ne doit pas être confondu avec le scénographe.



MISSIONS

Le metteur en scène événementiel intervient sur différents types d'événements :

- Sportifs (cérémonie d'ouverture de jeux nationaux ou internationaux...)
- Culturels (inauguration d'une année culturelle, cérémonies d'ouverture et de clôture d'un festival...)
- Institutionnels et gouvernementaux (commémoration d'une fête nationale, gala d'un sommet de chefs d'états...)
- Associatifs (gala caritatif avec plateau d'artistes, événement urbain de prévention...)
- Corporate internes (convention, cérémonie de remise de prix...) ou externes (inauguration... ou d'image (défilé de mode...))

Il peut intervenir sur l'ensemble ou sur une partie, une convention de A à Z par exemple ou juste le reveal d'un produit au sein de celle-ci, une cérémonie d'ouverture de compétition sportive internationale comprenant défilé, protocole et spectacle ou juste ce dernier.

En accord avec le producteur (ou l'agence) qui est le garant des attentes et demandes du commanditaire (ou annonceur), le metteur en scène est le décideur final à chaque étape de création qu'il impulse et dirige :

- Choix des créatifs : il compose son équipe créative, souvent des collaborateurs réguliers, intervenant sur la scénographie, la lumière, les contenus vidéos, la musique, les costumes...
- Choix des artistes : le metteur en scène peut, soit lancer des auditions, soit choisir parmi les artistes qu'il connaît ou avec qui il a déjà travaillé.
- Définition des conditions de réalisation de l'événement : en collaboration avec la structure d'accueil et le producteur, le metteur en scène fixe la tenue des répétitions, le nombre de représentations et la logistique en général.
- Définition d'une ligne artistique : une fois le script ou le déroulé fixé, le metteur en scène établit sa vision de l'événement qu'il devra transmettre et mettre en œuvre avec toutes les parties prenantes du projet : artistes, créateurs son et lumière, scénographe, costumier, etc.
- Direction des artistes et intervenants : lors de la phase de répétition, le metteur en scène travaille avec les artistes et intervenants, définissant les mouvements, mais aussi les intentions et les émotions qu'il souhaite voir se dégager. Il ne perd jamais de vue le résultat global en faisant participer activement les aspects son, lumière, décor et costumes.
- Direction des créatifs : il établit des cahiers des charges artistiques, suit l'avancée des travaux et les valide.



PLACE DANS L'ÉQUIPE

Le metteur en scène dirige la création artistique d'un événement. Il dépend directement du producteur exécutif, du directeur de création le cas échéant.



PHASES D'INTERVENTION

Le metteur en scène peut intervenir et être engagé à trois étapes différentes car, si son rôle est avant tout artistique, il est aussi le garant de la restitution globale du côté « spectaculaire et original » de l'événement.

- **La conception où il participe à la fois au concept de base et à la direction artistique générale avec la production.**
- **La préparation où il définit les intentions de mise en scène, l'écriture du scénario, du timing donc du rythme et monte le casting toujours avec la production et en phase avec une direction artistique pré-définie.**
- **La restitution où il dirige l'ensemble des équipes technico-artistiques en établissant le déroulé des répétitions en collaboration étroite avec le topage, la direction technique et la production.**

Appel d'offres :

Le metteur en scène intervient souvent comme concepteur du spectacle ou de l'événement. Dans ce sens, il est sollicité dès l'appel d'offres pour monter la proposition artistique, assurant lui-même les contenus rédactionnels et supervisant les contenus visuels. Son niveau d'intervention dépend de la présence ou non d'un Directeur de Création, rare dans le cas de Grands Spectacles où le metteur en scène assure naturellement cette fonction.

- **Selon la dimension du projet final, en appel d'offres les différents documents pouvant être produits dans le cadre d'une proposition artistique :**
 - > note d'intention
 - > pré-projet artistique
 - > pré-étude artistique
 - > projet artistique
 - > étude artistique
- **Il prend souvent directement en charge la conception et la rédaction de :**
 - > idée originale
 - > intention éditoriale et intention artistique
 - > pitch
 - > synopsis
 - > intention de mise en scène (principes de mise en scène, composition du plateau artistique, techniques exceptionnelles entrant dans la réalisation...)
 - > ...
- **Il prend en charge ou supervise :**
 - > moodboards
 - > ...
- **Il supervise :**
 - > scénographie
 - > roughs ou concept arts
 - > pré-booking artistique
 - > ...

Amont :

Généralement concepteur de la proposition artistique, le metteur en scène est déjà présent dans le projet à la validation de celle-ci. Cependant il peut aussi être appelé à la validation si un autre concepteur est intervenu avant. Dans ce cas, il n'a pas en charge l'écriture du projet artistique mais uniquement sa réalisation.

Il a la responsabilité artistique du projet et travaille accompagné d'un assistant à la mise en scène, main dans la main avec le directeur de production pour la faisabilité budgétaire du projet et le directeur technique pour la faisabilité technique du projet dans un parfait dialogue. Dans le cas de grande figuration, il collabore sur le même mode avec un directeur du volontariat.

Il est sous la responsabilité du producteur et/ou producteur exécutif, liens avec l'organisateur/commanditaire.

- **Il prend directement en charge :**
 - > Écriture du script (le cas échéant)
 - > Rédaction des cahiers des charges artistiques

> Constitution des équipes création (scénographe, compositeur, chorégraphe, créateur vidéo, créateur lumière, décorateur, créateur de costumes, créateur maquillage et coiffure, concepteur de props, concepteur d'agrès...) et du plateau (acteurs, danseurs, musiciens, chanteurs, circassiens...)

> ...

Terrain :

Il assure les répétitions et supervise la mise en œuvre des différents travaux artistiques, seul ou accompagné d'un 1er assistant à la mise en scène, voire d'un 2nd assistant et/ou de stagiaires à la mise en scène.

Aux collaborateurs privilégiés de la pré-production s'ajoute le topeur avec qui il travaille de façon étroite.

- **Il prend en charge directement :**
 - > Répétitions rôles principaux
 - > Répétitions et filages techniques
 - > Répétitions et filages artistiques
 - > Répétitions et filages complets.
- **Il délègue à l'assistant mise en scène :**
 - > Répétitions figuration
 - > Mises en place artistiques et techniques
 - > Essayages costumes, essais maquillages et coiffures
 - > Plannings, briefings, réunions
- **Il guide et valide les travaux de :**
 - > Ateliers artistiques (chant, danse, comédie, cirque...)
 - > Ateliers de création (costumes, maquillages, coiffure, props...)
 - > Focus lumière, calage contenus vidéos, tests effets spéciaux et machinerie...

Durant la représentation il peut être en coulisse auprès des artistes en accompagnement des artistes, en régie en réponse aux différents régisseurs, en lien dans tous les cas avec les deux.



QUALITÉS ET COMPÉTENCES

Si le metteur en scène est le pivot des équipes créatives et artistiques qu'il doit guider et accompagner, il n'existe pas sans celles-ci et sa qualité première est de savoir monter la meilleure équipe possible, d'en assurer la cohésion, de lui permettre de s'exprimer pleinement et de l'emmener dans son projet artistique.

En tant que concepteur et maître d'œuvre, il doit avoir à la fois les qualités d'un créatif et d'un manager.

- Être curieux, assister à tous types de spectacles, visiter tous types d'expositions et de monuments, lire tous types d'ouvrages, s'intéresser à ce qu'il aime et n'aime pas.
- S'intéresser aux différentes cultures
- Se tenir informé des nouveautés et des tendances artistiques et techniques
- Savoir garantir son projet tout en sachant prendre du recul et se remettre en cause
- Être rigoureux et organisé, travailler sur différents fronts en même temps
- Gestion du stress et de la pression, savoir décider vite et répondre à différentes questions sur différents sujets
- Leadership structuré : Écouter – Analyser – Communiquer – Agir



FONCTIONS COMPLÉMENTAIRES

- Directeur de la création
- Producteur artistique
- Directeur artistique

Fonctions connexes :

- Scénariste
- Scénographe
- Réalisateur Multimédia



OBLIGATIONS LÉGALES

Il doit assurer par contrat que sa création est 100% originale ou à défaut signaler les œuvres empruntées.